

**PROCES -VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinzième jour du mois de avril à 20 H 00, le conseil municipal de la Commune d'Hangest sur Somme convoqué en réunion ordinaire s'est réuni à la mairie au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur BEC Gérard, maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. BEC Gérard, M. DESCAMPS Frédéric, Mme ROHAUT Géraldine, Mme BOULANGER Angélique, M. LE GULUDEC Ronan, Mme GOHIER Audrey, Mme WILS Stéphanie, M. DUMONT Jérôme, M. CUVILLIER Stéphane

**Absents** :

M. PHILIPPE Didier donnant pouvoir à Mme ROHAUT Géraldine  
M. BINNINGER Joël donnant pouvoir à M. DESCAMPS Frédéric  
M. TUNCQ Jean-Baptiste donnant pouvoir à M. DUMONT Jérôme  
M. FRIANT Frédéric

Le quorum étant atteint, M. BEC Gérard ouvre la séance à 20h04.

Le conseil municipal nomme M. LE GULUDEC Ronan secrétaire de séance.

**1. Approbation du Procès-Verbal du 11 mars 2024**

Envoyé aux élus par messagerie pour relecture, les remarques suivantes sont ajoutées :

- Mme GOHIER demande si il pourrait être demandé aux communes dont les enfants sont scolarisés à Hangest sur Somme de participer à la part communale de 1.40 €/repas/enfant
- Mme ROHAUT demande à ce que la population soit informée de l'arrivée du nouvel agent technique, M. OUTREBON Didier

Le P.V. est adopté à l'unanimité.

**2. Délibération : budget assainissement - provision pour créances douteuses**

Le trésor public demande à M. le maire de prévoir la somme de 104.29 euros au budget assainissement. M. le maire rappelle que cette dépense est obligatoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à émettre le mandat correspondant.

**3. Délibération : Budget assainissement – B.P. 2024**

M. le maire donne lecture des propositions suivantes :

Dépenses de fonctionnement : 116 269.04 €

Recette de fonctionnement : 116 269.04 €

Dépenses d'investissement : 91 599.55 € + (RAR) 166 938.96 € = 258 538.51 €

Recettes d'investissement : 132 261.36 € + (excédent 2023) 126 277.15 € = 258 538.51 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget pour l'exercice 2024.

**4. Délibération : Vente de stère de bois**

M. DESCAMPS rappelle que des stères de bois provenant du marais communal sont proposés à la vente. Le prix du stère est de 12 €. Une seule personne, à ce jour, s'est manifestée. Le règlement se fait par chèque directement au trésor public.

Le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, en faveur de cette proposition.

**5. Délibération : Vote des taux des taxes directes locales**

M. le maire rappelle que les taux, inchangés depuis 2021, étaient les suivants en 2023 :

Taxe foncière bâtie : 48.40

Taxe foncière non bâties : 62.46

Taxe d'habitation : 14.70

La taxe d'habitation ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les locaux vacants depuis plus de deux ans. Après étude des différentes possibilités, et afin d'obtenir un complément de recettes de 15 000 €, les taux suivants sont proposés :

Taxe foncière bâtie : 50.90

Taxe foncière non bâtie : 64.96

Taxe d'habitation : 17.20

Le conseil municipal, par 2 abstentions (Mmes WILS et BOULANGER) et 10 pour, se prononce en faveur d'une hausse des taux.

#### 6. Délibération : Fongibilité des crédits -Nomenclature M57

Dans la nomenclature M57 mise en place le 01 janvier 2023, la possibilité est donnée de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Si ces mouvements sont réalisés, le conseil municipal doit en être informé lors de la séance suivante.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à procéder à ces mouvements de crédits.

#### 7. Délibération : Régularisation d'une opération

M. le maire informe les membres du conseil municipal qu'il faut autoriser le SGC de Doullens à régulariser une opération, une recette de 475.73 € dont l'origine n'a pas été trouvée. Le conseil municipal, autorise, à l'unanimité, M. le maire à demander au SGC de régulariser cette opération.

#### 8. Délibération : Budget commune- B.P. 2024

M. le maire donne lecture des propositions suivantes :

Recette de fonctionnement : 596 324.93 € + excédent 2023 de 102 788.76 € = 699 113.69 €

Dépense de fonctionnement : 699 113.69 €

Recette d'investissement : 32 623.27 € + excédent 2023 de 81 706.69 € = 114 329.96 €

Dépense d'investissement : 114 329.96 €

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget commune 2024.

#### 9. Délibération : Convention service de médecine CDG80

M. le maire propose au conseil municipal de renouveler la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 80 avec effet au 01 janvier 2024.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le maire à signer la convention.

#### 10. Délibération : Cantine à 1 euro

Après étude des différentes possibilités, M. DUMONT propose la tarification sociale suivante :

Tranche n°1 : repas à 1€ pour un QF inférieur ou égal à 1 000 €

Tranche n°2 : repas à 3.90 € pour un QF compris entre 1 001 € et 3 000 €

Tranche N°3 : repas à 4 € pour un QF supérieur à 3 000 €

La commune maintiendrait sa participation à 1.40 €/repas pour les tranches n°1 et 3 et participerait à hauteur de 1.50 €/repas pour la tranche N°2. Cette participation de la commune serait maintenue quelle que soit l'augmentation du prix du repas pouvant intervenir et les repas servis dans le cadre périscolaire ne seront pas concernés par le dispositif.

La tarification proposée est adoptée à l'unanimité.

### 11. Délibération : Avis d'enquête publique projet éolien Ville le Marcllet

Le chef de projet éolien de la société OSTWIND International demande à ce que soit noté clairement dans le corps de la délibération que le délai de convocation ait bien été respecté. Le conseil municipal, suite à la convocation envoyée dans un délai de 5 jours francs, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'autorisation en vue d'exploiter un parc éolien sur la commune de Ville le Marcllet.

### 12. Délibération : Hutte communale

Dans l'attente d'un retour du notaire, l'étude de ce point est reportée.

### 13. Informations diverses

Le pare-brise du tracteur a été cassé. Parmi les devis présentés, celui d'un montant de 875.09 € de Loxagri a été retenu.

M. ROBERT, chef de projet chez Energie Team nous signale que des écoutes vont être réalisées sur les parcelles du projet éolien.

La commune a été contactée pour un projet de partenariat d'éventuelle reprise de la boulangerie. La personne va être reçue.

Des stores ont été achetés et seront très prochainement installés à la cantine et à la bibliothèque.

Le feu d'artifice sera, cette année, fourni par la société FC Artifices.

Mme SAVOYE s'est montrée intéressée par le local vacant rue des vignes. Un bail devra être établi.

Fin du conseil à 22 h 46

Le Maire et le secrétaire de séance